

LIGUE ROYALE BELGE POUR LA

PROTECTION DES OISEAUX



Mardi 12 février 2019

TROIS BELGES SUR QUATRE SONT OPPOSÉS À LA CHASSE ET PLÉBISCITENT UNE ACTUALISATION DE LA LOI

L'objet de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux est de défendre et de protéger l'avifaune et, d'une manière plus générale, l'habitat de la faune et de la flore. C'est dans ce cadre que la Ligue a souhaité sonder la position de la population francophone par rapport à la chasse. L'objectif était de mesurer le besoin exprimé par la société civile de faire évoluer la loi sur la chasse.

Pour ce faire, la LRBPO a demandé à la société Listen, une société de sondages renommée et indépendante, de réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population francophone tant de Wallonie que de Bruxelles.

1000 personnes âgées de 18 à 65 ans et plus ont été interrogées.

OPINION VIS-À-VIS DE LA CHASSE

A la question cruciale de ce sondage « Comment vous positionnez-vous vis-à-vis de la pratique de la chasse ? »

74% des répondants ne sont pas favorables à la pratique de la chasse, soit 3 personnes sur 4 ! Les femmes y sont davantage opposées que les hommes (79% vs 68%). Seul un francophone sur 10 se déclare favorable à la pratique de la chasse, ce qui paraît être un enseignement important à tirer de ce sondage !

Ce résultat résulte de différents éléments dont le sentiment d'insécurité des personnes pratiquant des activités à l'extérieur (balades, sports,...) pendant les périodes de chasse. 1 personne sur 10 seulement se sent réellement en sécurité lorsqu'elle s'adonne à une activité de plein air. Par ailleurs, presque 8 personnes interrogées sur 10 considèrent l'animal (qu'il s'agisse d'un animal domestiqué ou d'un animal à l'état sauvage) comme un être sensible. Les femmes semblent plus concernées par la cause animale.



En atteste leur plus grande propension à juger la chasse comme étant une pratique cruelle envers les animaux. En outre, près de la moitié des personnes questionnées considèrent que la chasse perturbe la faune et la rend plus farouche. Ces personnes estiment que la chasse est une pratique d'un autre âge, réservée aux plus aisés. Elles soulignent que la chasse n'est pas nécessaire pour se procurer du gibier et pensent que la chasse ne fait pas l'objet de suffisamment de contrôles.

Enfin, 65% des personnes interrogées sont conscientes du danger que représente le saturnisme (intoxication par le plomb) pour l'environnement. Il faut en effet savoir que chaque année **40 000 tonnes de plomb sont utilisées par les chasseurs et les tireurs sportifs** en Europe, ce qui provoque la mort d'au moins 2 millions d'oiseaux.

PERCEPTION DU STATUT LÉGAL DES DIFFÉRENTES PRATIQUES DE CHASSE

La population belge semble peu informée sur cette question. Près de la moitié des personnes sondées ignore le statut légal des différentes pratiques de chasse. L'autre moitié pense, à juste titre, que la battue à cor et à cris ainsi que le lâcher du gibier d'élevage sont deux pratiques autorisées et que la chasse à courre est interdite. A contrario, le nourrissage du grand gibier, l'utilisation de pièges pour capturer et tuer des prédateurs naturels et la chasse des espèces rares ou en voie de raréfaction (sarcelles d'hiver, perdrix grise, ...) sont vues comme des pratiques interdites, ce qui est faux !

ACTUALISATION DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE



8 personnes sur 10 sont favorables à une actualisation de la loi sur la chasse. Une même proportion se déclare pour une interdiction de la chasse les dimanches et jours fériés. Cette volonté de modification de la loi est en relation directe avec le constat déjà évoqué qui montre que près d'une personne sur deux considère la chasse comme une pratique archaïque.

La loi sur la chasse en Wallonie date de 1882. La LRBPO demande que cette loi soit revue en profondeur pour tenir compte à la fois de la dégradation actuelle de l'environnement et de la biodiversité, mais aussi de l'évolution des mentalités par rapport à la maltraitance des animaux sensibles. Les résultats de ce sondage indiquent de façon très claire qu'un changement radical s'opère dans l'opinion publique et ils attestent du désir de nos concitoyens de voir la règlementation sur la chasse modifiée à l'avenir.

La LRBPO prône un espace naturel partagé, dans le respect, et, comme l'ensemble des Belges, demande une réglementation plus stricte de la chasse, voire l'interdiction de la chasse de loisir et d'un grand nombre de pratiques actuelles. Il est temps que nos dirigeants se mettent au diapason. Nous vivons en démocratie et devons faire face à des urgences environnementales importantes, la voix des défenseurs des animaux et de la nature doit être respectée, elle raisonne dans le cœur et la raison de chacun de nous.

À L'INTENTION DES JOURNALISTES

CONTACTS PRESSE:

Jean-François Buslain, Directeur • jf.buslain@birdprotection.be • +32 (0) 479 65 81 39
Rue de Veeweyde, 43 - B-1070 Bruxelles

Maud Remacle, Chargée de projets• maud.remacle@birdprotection.be • +32 (0) 521 28 50 •
Rue de Veeweyde, 43 - B-1070 Bruxelles

http://www.protectiondesoiseaux.be • Facebook : Protection des Oiseaux-Irbpo

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER:

Résultats complets, document synthèse des résultats, brochure « Les dérives de la chasse », et synthèse « Les dérives de la chasse » disponible sur : www.protectiondesoiseaux.be Logo LRBPO http://protectiondesoiseaux.be/wp-content/uploads/2018/04/LOGO-LRBPO.jpg

LA LIGUE, 97 ANS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ:

La LRBPO est une des plus anciennes associations de protection de l'environnement en Belgique, ses objectifs sont particulièrement dirigés vers la protection effective des oiseaux et de la biodiversité. Elle se présente comme l'avocat de l'avifaune européenne et même mondiale.

Le travail mené par la LRBPO peut être réparti en quatre missions importantes :

- 1. Améliorer la législation en vigueur (braconnage, abus de la chasse, trafic national et international de la faune sauvage).
- 2. Accueillir la faune en détresse dans notre Centres de Revalidation (CROH = Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés).
- 3. Créer et gérer des réserves naturelles avec plus de 150 ha répartis sur tout le territoire.
- 4. Sensibiliser la population au respect de notre environnement.